

Conférence
‘Renforcer le processus communautaire d’inclusion sociale’
Luxembourg 13-14 juin 2005

Séance d’ouverture
13 juin 2005
10:30-11:15

Intervention de Madame Marie-Josée JACOBS

Ministre de la Famille et de l’Intégration

(Luxembourg)

Monsieur le Commissaire,

Monsieur Vladimír Špidla

Commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des chances

Monsieur le Président,

Monsieur Tom Mulherin

Président du Comité de la Protection Sociale

Monsieur le Professeur,

Monsieur Tony Atkinson

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de pouvoir vous accueillir aujourd'hui, à l'occasion de la conférence sur le « Renforcement du processus communautaire d'inclusion sociale ».

Cette conférence a bénéficié d'un soutien multiple. Ce soutien est venu de la part de la Commission européenne et j'en remercie très chaleureusement Monsieur le Commissaire Špidla.

Votre présence aujourd'hui, malgré un agenda très lourd, témoigne, Monsieur le Commissaire, de votre attachement au thème de la conférence.

Ce soutien est venu de la part de l'institut de recherche luxembourgeois CEPS/INSTEAD qui a assuré la coordination scientifique du projet. Je remercie très chaleureusement le Président du CEPS, Monsieur le Professeur Schaber, ainsi qu'Eric Marlier qui, avec l'aide de ses collaborateurs, a assuré toute cette coordination scientifique.

Je tiens à remercier très chaleureusement tous ceux et toutes celles qui ont accepté d'accompagner l'élaboration du rapport de la conférence en tant que membres du comité de pilotage, du « steering committee ».

Mes remerciements s'adressent aussi à tous ceux et à toutes celles qui participent à la conférence aujourd'hui en tant que Président de session, en tant que discutant ou panéliste.

« Last but not least », mon merci va aux quatre auteurs du rapport de la conférence : Messieurs Atkinson et Marlier, qui ont coordonné ensemble la rédaction du rapport, ainsi que Madame Cantillon et Monsieur Nolan qui en étaient les co-auteurs. Je suis sûre que les recommandations formulées dans votre rapport sauront susciter un débat très animé au cours des deux jours à venir !

D'une manière générale, je n'adhère pas trop au procédé que nous connaissons tous sous le terme de « name and shame ».

Je vous dévoilerai cependant volontiers que le projet qui se concrétise aujourd'hui est en fait né d'un jugement critique.

Le jugement en question a été apporté sur le processus inclusion luxembourgeois dans le 2^e Rapport conjoint sur l'inclusion sociale.

Ce Rapport, adopté par le Conseil « Emploi et Affaires Sociales » en mars 2004, soulignait ce qui suit :

« Le défi principal pour le Luxembourg reste l'élaboration d'un véritable processus d'évaluation et la mise sur pied des outils nécessaires pour y parvenir : indicateurs précis et complets, justification des choix stratégiques opérés, objectifs quantifiés, analyse des résultats ».

Vous serez d'accord avec moi pour dire que cette phrase se lit comme une véritable annonce de la table des matières du rapport de notre conférence !

En envisageant une étude sur les points faibles de son approche, le Luxembourg reconnaissait l'importance du défi précité.

Quand le Conseil européen de printemps 2004 appelait tous les Etats membres à progresser au niveau du « social monitoring », il est apparu que l'étude envisagée pouvait non seulement répondre à un besoin national mais encore à une priorité de l'Union européenne.

Depuis, le champ thématique du rapport s'est élargi et son titre est devenu programme.

Si le rapport que vous tenez en main aujourd'hui s'intéresse toujours au « social monitoring », il explore aussi le positionnement du processus inclusion dans le cadre de la stratégie de Lisbonne recentrée.

Vous vous souvenez tous que ce recentrage fut accompagné de vives inquiétudes.

Ces inquiétudes portaient sur la place réservée au pilier social dans la stratégie recentrée sur la croissance et l'emploi.

Le point 36 des conclusions du Conseil européen de printemps 2005 a contribué à calmer ces inquiétudes. Ce point 36 retient sans équivoque que :

« La politique d'inclusion sociale doit être poursuivie par l'Union et les Etats membres avec son approche multidimensionnelle ».

J'apprécie particulièrement que les auteurs du rapport aient choisi de mettre cette exigence en évidence dans un encadré qui précède le premier chapitre de leur rapport.

Comment d'ailleurs pourrait-on douter de cette nécessité alors que 15% de la population de l'Union européenne sont exposés au risque de pauvreté et alors qu'un quart des personnes exposées au risque de pauvreté exercent une activité professionnelle !

S'il est indiqué d'intensifier nos efforts pour plus de croissance et plus d'emploi, nous ne devons pas fermer les yeux devant la réalité : il n'y a pas de lien mécanique entre croissance économique et cohésion sociale.

Si nous réussissons à donner un nouvel élan à la croissance, les catégories sociales les plus vulnérables de notre société n'en profiteront pas automatiquement.

Plutôt que d'escompter que nos initiatives visant à promouvoir la croissance et l'emploi atteindront les plus défavorisés, nous devons continuer à prendre le mal à la racine...

Et prendre le mal à la racine signifie : renforcer aussi les politiques menées dans le cadre du processus inclusion sociale.

Le rapport de la conférence n'est pas avare de propositions visant à amener ce renforcement ! Je laisse aux participants de la conférence la tâche de discuter en détail toutes ces recommandations.

Une des pistes proposées par les auteurs du rapport me tient cependant particulièrement à cœur. Je saisis donc l'occasion pour m'exprimer à son sujet.

Cette piste a trait à l'interaction entre la méthode ouverte de coordination dans le champ social et la stratégie de Lisbonne recentrée à laquelle s'applique une nouvelle gouvernance.

Les auteurs du rapport demandent de déposer au Conseil européen de printemps le Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale.

En utilisant le terme précis « to be submitted », ils vont plus loin que le Comité de la Protection sociale par exemple.

Dans un avis destiné au Conseil « Emploi et Affaires sociales » du 2 juin dernier, le Comité de la Protection sociale avait en effet seulement exigé que le Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale devrait faire partie de l'évaluation des progrès effectuée chaque année en préparation du Conseil européen de printemps.

Le Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale est destiné à dégager les priorités essentielles de l'action publique contre la pauvreté et l'exclusion sociale et les mesures à prendre pour y donner suite.

Lors du Conseil du 2 juin dernier, mon collègue belge, Monsieur le Ministre Demotte, a défini le Rapport conjoint comme le « produit de la méthode ouverte ».

Je partage sa définition et, comme lui (et certains autres collègues d'ailleurs), j'estime que l'alimentation des Conseils européens de printemps par ce « produit » est politiquement importante : sans cette alimentation, le travail fourni dans le cadre de la méthode ouverte se verrait fortement dévalorisé.

Au mois de mars de cette année, le 1^{ier} Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion a été transmis au Conseil de printemps par la Présidence luxembourgeoise.

Qui sait... cette façon d'agir était peut-être déjà due à la force de conviction du rapport que vous discuterez au cours des deux jours à venir et dont la Présidence s'était vu remettre un premier projet dès le mois de mars déjà.

Vous aurez l'occasion de commenter les recommandations faites par le rapport et je suis sûre que vous serez disposés à en suivre certaines.

Tout ce que je souhaite au rapport c'est qu'il s'avère utile, utile pour contribuer au renforcement du processus communautaire d'inclusion sociale.

Dans ce sens, je vous souhaite des échanges fructueux !

Merci de votre attention.